Commune de
BREHAND

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260902-2026_344-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 15 Août 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 2 Septembre 2026 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 17

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux Benoit	Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot
Maud defin	Maryline Le Picard Josse	Antoine Marteil	Delphine Flageul
Florian Bruyère	Amélie Rault	Chloé Guillaume	Lilian Guiguen
Jean-Baptiste Morin			

Absents et pouvoirs : 02

Gaëlle Daboudet	Pouvoir à	Chloé Guillaume
Timothée Rolland	Pouvoir à	Mickaël Le Devehat

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Parick Robert est désigné pour remplir cette fonction.

2026-344 – Révision des Listes Electorales - Commission de contrôle

Monsieur le Maire,
VU les dispositions du CGCT,
Monsieur le Maire
EXPOSE les articles L19et R7 du Code électoral prévoient l'organisation de la commission de contrôle et le renouvellement de ses membres,
PRECISE que pour les désignations et propositions des noms à effectuer, celles-ci doivent exclure le Maire, les adjoints et tout conseiller ayant une délégation,
INFORME l'assemblée municipale qu'il convient de procéder à la désignation d'un conseiller municipal pour représenter la commune au sein de cette commission, le nom d'un administré pour représenter le Tribunal, d'un administré pour représenter la Préfecture,
PRECISE qu'il convient également de procéder à la désignation d'un suppléant pour chaque,
PROPOSE les personnes suivantes :

Administration	Titulaire	Suppléant
Commune	Catherine GUILLOT	Etienne LE BOUCHER
Tribunal d'Instance	Michel HERVÉ	Gérard LANGLAIS
Préfecture des Côtes d'Armor	Jean OLIVIER	Yannick LE GUERN

VALIDE les propositions telles que présentées,
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents utiles au bon déroulement de cette affaire.
Fait et délibéré en mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Yves RUFFET,
Maire

MAIRIE DE BREHAND
Côtes d'Armor